



AMS Transport maritime

Par foju

Bonjour,
Je travaille dans une entreprise qui exporte des marchandises de la France vers le Japon, par voie maritime.
L'entreprise qui réalise le transport et le dédouanement nous a envoyé des factures avec la facturation de l'AMS, nous indiquant que c'est obligatoire pour le Japon.
Or, lorsque j'essaie de me renseigner sur internet, tout ce que je trouve indique que ce n'est obligatoire que pour les États-Unis.
Pouvez-vous m'aider à y voir plus clair svp?
Merci

Par rvroy

Bonjour,

L'Automated Manifest System est une exigence purement américaine pour la sécurité des cargaisons entrant aux États-Unis.

Pour le Japon, les procédures douanières et de transport maritime sont différentes et ne requièrent pas l'AMS au sens américain du terme.(voir lien vers procédure Japonaise).

https://www.customs.go.jp/english/procedures/index_pf.htm

On peut imaginer que votre prestataire utilise le terme "AMS" de manière un peu générique mais que ça correspond à des frais liés aux formalité obligatoire pour le Japon?

Cordialement,